

#### Contributions annuelles

<b>Catégorie 1*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 27 000 €	410.00 €
<b>Catégorie 2*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 47 000 €	740.00 €
<b>Catégorie 3*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 80 000 €	990.00 €
<b>Catégorie 4*</b> : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 80 000 €	1 100.00 €
<i>*En fonction de votre revenu fiscal net de référence tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition, page 1 en haut à gauche.</i>	
Remise fratries - <b>Aîné</b> : tarif plein / <b>2<sup>ème</sup> enfant</b> : -20 % / <b>3<sup>ème</sup> enfant</b> : -30 % / à partir du <b>4<sup>ème</sup> enfant</b> : - 40 %	
+ Budget pédagogique par élève	120.00 €
+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes <b>(Attention Tarifs 2023-2024):</b>	
Cotisation diocésaine      obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	<b>71.00 €</b>
Cotisation UGSEL            obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	9.00 €
Cotisation APEL            optionnelle, <i>facturée uniquement à l'aîné</i>	22.00 €
Assurance Individuelle Accident -Confort    facultative	11.50 €
<b>+ Cambridge (2 heures/semaine sur 30 semaines) – option à participation annuelle</b>	
Si <b>Catégorie 1*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 27 000 €	215.00 €
Si <b>Catégorie 2*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 47 000 €	250.00 €
Si <b>Catégorie 3*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 80 000 €	286.00 €
Si <b>Catégorie 4*</b> : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 80 000 €	317.00 €
<b>+ Cambridge « Advanced » : + 1 heure</b>	<b>+ 160.00 €</b>
<b>+ Participation annuelle fournitures ou ateliers - optionnels</b>	
Catéchèse (livre)	12.00 €
Ateliers (Langues, Théâtre, Comédie Musicale...)	80.00 €
Cotisation annuelle AS des Tilleuls	5.00 €
Location annuelle de casier individuel et cadenas	25.00 €
Renouvellement de clé de casier perdue -en cours d'année	10.00 €

#### Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires

<b>Tarif repas - Fréquentation régulière DP</b> au moins une fois/semaine à jour fixe	6.00 €
<b>Tarif repas - Fréquentation occasionnelle EXT</b> avec réservation à l'avance	6.80 €
<b>Panier repas</b> – en cas de PAI	2.50 €

**La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet par prélèvement au 10 du mois.**

**Le budget de restaurant scolaire est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.**